



VISA RETOUR– CARTE DE SEJOUR EXPIRÉE DEPUIS MOINS DE 6 MOIS

Avertissement : Le Consulat Général se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par le Consulat Général) en Italien.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

1	☐	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	☐	Une photo d'identité - conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande comme rapporté à ce lien : https://www.icao.int/Security/mrtd/Downloads/Technical%20Reports/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf
3	☐	Passeport, original - Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois après la date de départ du territoire de l'Union Européenne ou, en cas de plusieurs voyages, après la date départ du dernier voyage. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	☐	Passeport, photocopie - 1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant éventuelles prorogations de validité, les remarques et les pages comportant les visas Schengen obtenus ainsi que tous les timbres d'entrée et de sortie de l'Espace Schengen
5	☐	Lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous sollicitez un visa de retour (en italien) indiquant l'ensemble des informations et l'adresse du domicile en Italie, la date d'entrée au Maroc, prouvée par le timbre d'entrée sur le passeport
6	☐	La demande de visa retour en Italie
7	☐	Certificat médical, prouvant les raisons sanitaires après un séjour supérieur à 6 mois au Maroc, Le Certificat médical ou le Certificat par un Médecin agréé par l'Ambassade devront porter le Cachet de la délégation du ministère de la santé + traduction et apostillé (* Pas besoin de la traduction pour le certificat du médecin agréé par l'Ambassade)
8	☐	Toute preuve de votre résidence habituelle en Italie

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT



Consolato Generale d'Italia
Casablanca